

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 Février 2017

Département de Saône et Loire
Arrondissement de LOUHANS,
Commune de THUREY
Le 7 Février 2017

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mille dix-sept, le 7 février, à 18H00, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Didier DECHAMP, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Bernard DOURIOT, Jean-Michel FROMONT, Maryse COULON, David INSELIN, Benoît MISS.

Absent : Christine PERREAUT, Nicolas CHANUSSOT.

Excusée : Sandra LANNEAU, Thérèse BOMBRUN

Pouvoirs : Sandra LANNEAU à Jean-Michel FROMONT et Thérèse BOMBRUN à Maryse COULON

Le Maire ouvre la séance à 18H01 et constate que le quorum est atteint.

Il demande aux membres présents leur accord pour ajouter un point à l'ordre du jour :

- Paiement de la facture de l'entreprise INSELIN

1. **Approbation du compte-rendu de la séance du 13/12/2016 et signature de la fiche de présence.**
2. **Désignation d'un secrétaire de séance : Jean-Michel FROMONT**
3. **Vote du compte de gestion 2016: délibération N° 1**

Le Maire présente le compte de gestion 2016. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le CG 2016.

4. **Vote du compte administratif : délibération N°2**

Le Maire donne la parole à Bernard DOURIOT. Ce dernier précise que Mme Maryse COULON, adjointe aux finances détaillera le Compte Administratif.

Maryse COULON présente l'ensemble des grandes lignes du compte par chapitre et répond aux précisions demandées.

Année 2016	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
En €				
DÉPENSES	370349.00	273231.01	121347.00	68185.61
RECETTES	284209.00	303093.10	124801.00	50342.69

A l'issue de la présentation, au vu de la bonne gestion des finances 2016, Bernard DOURIOT fait procéder au vote. Hors de la présence de Monsieur Didier DECHAMP, Maire, le conseil municipal **approuve à l'unanimité le compte administratif.**

5. Subvention piscine : délibération N°3

La directrice de l'école a demandé une subvention pour le transport des enfants dans le cadre de l'activité piscine. Le Maire propose d'accorder un montant de 200€.
A l'unanimité, le conseil approuve le versement de la subvention.

6. Mise en œuvre du RIFSEEP : délibération N°4

Le comité technique du 15/12/2016 a approuvé le projet de délibération de mise en œuvre du RIFSEEP. Le conseil doit délibérer sur la mise en œuvre définitive du RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2017.

A l'unanimité, le conseil approuve la mise en place du RIFSEEP

7. Point supplémentaire : paiement de la facture de l'entreprise INSELIN : délibération N°5

L'entreprise INSELIN a réalisé les travaux de réfection du toit de la mairie et a dû acheter les fournitures. Le Maire expose au conseil qu'il n'est pas possible de payer une facture d'investissement avant le vote du budget. Il est donc nécessaire de délibérer pour autoriser le paiement.
A l'unanimité, le conseil autorise le Maire à procéder au paiement de la facture de 8247.53€ TTC

8. Questions diverses

- Demande de subventions pour les travaux de sécurisation de la route de Montret et de la route de St Germain. Le montant total des travaux sur devis est estimé à 46 600€. Le Maire a demandé des subventions estimées à 31000€
- Le bulletin municipal sera terminé pour mi-février.
- La mairie sera fermée le vendredi 24 février,
- Le logement N°4 de la commune est de nouveau disponible suite au départ du locataire fin janvier.

La séance est levée à 18H45

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Le Maire,
Didier DECHAMP

